

En nommant Bouzar, Hollande trahit l'article 410-1 du Code pénal, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 25 septembre 2013



« Hollande et sa clique sont décidés à nous imposer cette énième trahison ». Christine Tasin

Trahison ? Oui, on doit sérieusement mettre le problème -et le poing- sur la table (c'est pas gagné).

En guise de préambule, en rapport avec ce [présent article](#) de RR, voir le Code Pénal :

Des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation

Article 410-1 – LES INTERETS FONDAMENTAUX DE LA NATION s'entendent au sens du présent titre de son indépendance, de l'intégrité de son territoire, de sa sécurité, de la forme républicaine de ses institutions, des moyens de sa défense et de sa diplomatie, de la sauvegarde de sa population en France et à l'étranger, de l'équilibre de son milieu naturel et de son environnement et des éléments essentiels de son potentiel scientifique et économique et DE SON PATRIMOINE CULTUREL.

Philippe Jallade